

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^o B. DE JONGHE, LE C^o TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1899

CINQUANTE-CINQUIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI.

Rue de la Limite, 21.

—
1899

RECHERCHES

SUR

LA CIRCULATION DE LA MONNAIE EN OR

SOUS LES EMPEREURS ROMAINS

Toute question relative à la monnaie romaine ne saurait être traitée sans un renvoi préalable à l'ouvrage de M. Th. Mommsen.

Mais quels que soient les services rendus à la science par ce travail, dont la publication est déjà ancienne, on est obligé de reconnaître que l'auteur a traité bien des points intéressants de son sujet, sans s'être entouré toujours de renseignements assez nombreux et assez précis.

C'est pourquoi, après avoir lu, dans *l'Histoire de la monnaie romaine*, quelques appréciations sur le cours de la monnaie d'or, pendant la durée de l'empire romain, nous avons trouvé le sujet digne d'être étudié de nouveau (1).

Voici d'abord un résumé des observations de M. Mommsen.

(1) Des trouvailles monétaires ont été faites depuis la publication de l'ouvrage de M. Mommsen. Et il faut dire aussi que plusieurs trouvailles importantes, antérieures à cette publication, sont restées inconnues à l'auteur.

Les pièces en or, frappées depuis la dictature de César jusqu'à l'avènement d'Auguste, étaient déjà rares au milieu du règne de ce dernier. Les *aurei* d'Auguste étaient rares sous Tibère et ceux de Tibère le devinrent sous Domitien. Dans les enfouissements du second siècle, on ne trouve guère du premier siècle que les pièces de Néron, ainsi que celles émises, sous d'autres empereurs, à un poids tout aussi faible (1).

« Rien ne prouve que les anciennes pièces d'or soient restées dans la circulation et que, vu l'altération des monnaies contemporaines, elles aient été acceptées à un taux plus élevé que celui qui leur était assigné à l'époque de leur émission (2). »

Ailleurs, il est question de la démonétisation de l'or et de l'emploi des balances, devenu nécessaire, les pièces d'or n'étant plus regardées que comme des lingots estampillés (3).

Enfin, la présence des pièces d'or en petit nombre dans des trésors contenant surtout des monnaies en argent ou en billon, est une preuve, selon M. Mommsen, que le métal précieux était devenu rare (4).

(1) TH. MOMMSEN, *Histoire de la monnaie romaine* (éd. du duc de Blacas et du baron J. de Witte), t. III, 1873, p. 49.

(2) *Ibid.*, p. 49.

(3) *Ibid.*, pp. 63 et 64; cf. p. 147. — Cf. J. MARQUARDT, *De l'organisation financière chez les Romains*, trad. A. Vigié, 1888, p. 30.

(4) *Ibid.*, p. 112. — Sur l'abondance de l'or à la fin de la République et au commencement de l'Empire romain, voy. E. BABELON,

Au cours de recherches relatives aux trouvailles de monnaies romaines faites sur le territoire de l'ancienne Gaule, j'ai constaté que les trésors de monnaies en or étaient plus nombreux qu'on ne le supposait généralement et que, de la composition de ces trouvailles, on peut déduire des conclusions autres que celles de M. Mommsen.

Si l'on étudie les trésors importants et renfermant par conséquent une plus grande variété de pièces, on remarquera qu'ils contiennent toujours des pièces anciennes. Que si ces pièces sont en nombre moindre, ce n'est point par anomalie, mais bien par une règle logique (1).

De plus, l'abondance des monnaies de certains empereurs doit nécessairement être en rapport avec la longueur et la prospérité du règne de ces empereurs.

Ainsi, la trouvaille d'Ambenay contenait des monnaies en or d'Auguste ; mais elle renfermait aussi de nombreuses pièces des familles Claudia, Cornelia, Hirtia, Julia, Servilia et Sulpicia, de César, de Sextus Pompée, de Marc Antoine et d'Octavie (2), qui, par conséquent, avaient encore

Les origines de la monnaie, 1897, p. 264. Cf. DELOUME, *Les manières d'argent à Rome*, 2^e éd., 1892.

(1) Dans la circulation monétaire, à notre époque, les pièces de 20 francs de Napoléon I^{er}, de Louis XVIII et de Charles X sont plus rares que celles de Louis-Philippe, et celles-ci le sont plus que celles de Napoléon III.

(2) ED. DE LA GRANGE, *Notice sur cent quatre-vingt-seize médailles*

une large circulation sous le règne d'Auguste (1).

Dans un millier de pièces en or trouvées à Langres, en 1771, les empereurs depuis Auguste jusqu'à Galba étaient représentés (2).

Le trésor de Pudukota (Inde méridionale) était composé de 500 aurei d'Auguste à Vespasien, tous très usés (3).

De même, la trouvaille faite, en 1770, à Nylen, près de Lierre (à 14 kil. est d'Anvers), fournit des pièces de César, d'Auguste, de Tibère, de Claude, d'Agrippine, de Néron, de Galba, de Vitellius, de Vespasien, de Titus et de Domitien (4).

A Gustorf (Cercle de Grevenbroich, Province rhénane), en 1838, on trouva 200 à 300 aurei depuis Auguste jusqu'à Hadrien (5).

Les deux grands trésors trouvés à Paris

romaines en or, trouvées à Ambenay, canton de Rugles, département de l'Eure. Paris, 1834. Cf. Mém. de la Soc. des antiquaires de France, t. XII, p. VIII.

(1) A Tilly (arr. de Saint-Pol, Pas-de-Calais), on a fait une trouvaille d'environ quarante pièces appartenant à la même époque. (A. TERMINCK, *Répert. des monum. et objets dans le Pas-de-Calais*. Arras, 1879, p. 23.)

(2) *Mém. de l'Académie de Dijon*, 1772, t. II, p. XLI ; cf. J.-F.-O. LUQUET, *Antiquités de Langres*, 1838, p. 227. On ne put examiner que cent soixante-quatre pièces.

(3) Voy. la notice de M. G.-F. Hill, dans le *Numismatic Chronicle*, 1898, p. 304.

(4) *Rev. de la numism. belge*, 1869, p. 211. Importante trouvaille évaluée à 1,700 florins de Brabant.

(5) *Jahrbücher* de Bonn, XI, 1847, p. 55, et XXXVI, 1864, p. 89 ; *Wd. Zeitschrift für Gesch. und Kunst*, t. VII, p. 150.

contenaient, l'un, des *aurei* de César et des empereurs jusqu'à Commode ; l'autre, des *aurei* depuis César jusqu'à Caracalla (1).

La découverte récente de l'important trésor de Bosco-Reale, près de Pompéi, fournit de précieux renseignements au sujet de la circulation de l'or sous l'empire romain. Ce trésor était composé de six bracelets, de chaînettes et de plus de mille monnaies en or des empereurs suivants : Auguste, Tibère, Drusus, Antonia, Agrippine mère, Caligula, Claude, Agrippine jeune, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien, Titus et Domitien (2). Pour les règnes d'Auguste et de Tibère, les pièces étaient très nombreuses, mais usées (3). Trouvé à côté d'une victime de la catastrophe de l'an 79, le trésor de Bosco-Reale, important par le nombre des pièces, permet de connaître la variété des monnaies en or qui circulaient à cette date.

(1) 1^o Trésor, à l'angle de la rue de Médicis et du boulevard Saint-Michel, seize cents pièces. (*Rev. numism.*, 1860, p. 341 ; R. MOWAT, dans les *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XL, 1880, p. 164) ; — 2^o Trésor du lycée Napoléon, douze cents (?) pièces. (*Rev. archéol.*, 1867, t. II, p. 295. et 1873, t. I, p. 433 ; *Rev. numism.*, 1874-1877, p. 433 ; *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1867, p. 143 ; *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, t. XL, p. 164.)

L'important trésor, découvert à Tellichéry, sur la côte de Malabar, était composé aussi d'*aurei* depuis Auguste jusqu'à Caracalla. (*Journal of the Asiatic Society of Bengal*, t. XX, 1851, pp. 371-387.)

(2) *Rev. numism.*, 1895, p. 574.

(3) On voit ce que vaut la phrase suivante : « Les pièces en or d'Auguste étaient rares sous Tibère, et celles de Tibère le devinrent sous Domitien. » (T. MOMMSEN, *H. M. R.*, t. III, p. 49.)

Si les trésors de Castrum Novum (1), de Naix (2), de Perscheid (3), d'Autun (4), de Rennes (5), de la vigne des Fallets, à Troyes (6), renfermaient des pièces en or dont les plus anciennes étaient celles de Néron, il n'y a pas lieu d'en déduire que les monnaies antérieures ne circulaient plus.

En effet, un semblable raisonnement conduirait à une conclusion analogue, mais sans valeur, pour les monnaies de Néron, d'après les trouvailles que nous allons citer.

Aux Fins d'Annecy, en 1893, on trouva trente-six *aurei* de Vespasien, de Titus, de Julie, de Domitien, de Nerva et de Trajan (7).

(1) *Aurei* de Néron à Hadrien. (VISCANTI, *Mus. Pio-Clem.*, t. I, p. 266 ; *H. M. R.*, t. III, p. 24, note 1.)

(2) De Néron à Marc-Aurèle, vers 1810. (GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Recueil de monuments ant.*, p. 6.)

(3) Dans le bailliage d'Oberwesel, en 1693, de Néron à Commode. (*Jahrbücher* de Bonn, t. VII, p. 166 ; *H. M. R.*, t. III, p. 26, note 3.)

(4) En 1857, cinquante-sept pièces de Néron à Marc-Aurèle. (*Rev. archéol.*, 1857, p. 634 ; H. DE FONTENAY et A. DE CHARMASSE, *Autun et ses monum.*, 1889, p. 92.)

(5) En 1774, trésor de la patère, avec quatre-vingt-dix-huit *aurei* de Néron à Aurélien. (A. TOULMOUCHE, *Hist. arch. de la ville de Rennes*, 1847, p. 290 ; A. CHABOUILLET, *Catal. des camées*, p. 364 ; L. DECOMBE, *Notice sur la patère déc. à Rennes en 1774* Rennes, 1879, p. 10.)

(6) Le 4 juin 1726, vase contenant deux cent douze pièces en or de Néron à Septime Sévère. (GROSLEY, *Éphémérides*, 1811, t. II, p. 288 ; *Mém. de la Soc. Acad. de l'Aube*, 1883, t. XLVII, p. 235 ; H. OMONT, *Journal de l'abbé Jourdain*, 1893, pp. 21 et 80.)

(7) J. CORCELLE et M. LEROUX, dans la *Rev. savoisiennne*, 1894, p. 21 ; catalogue de la vente faite à Paris le 25 mai 1894 ; *Bull. de numism.*, 1894, pp. 146 et 154.

Le trésor de Vertus (Marne) était composé de pièces bien conservées depuis Trajan jusqu'à Géta (1).

A Mespelaer, entre Alost et Termonde, en 1607, on recueillit seize cents *aurei* des empereurs depuis Domitien jusqu'à Commode César ; la majeure partie appartenait au règne d'Hadrien (2).

C'est à peu près la composition du trésor de Quiquère (3) ; et bien que celui d'Ornoy (4) ait été dispersé trop tôt, on sait que cette cachette contenait peu de pièces antérieures à Trajan, et que celles de ce prince et de ses successeurs jusqu'à Alexandre Sévère étaient fort nombreuses. A Cailly, une série de vingt-sept *aurei* commençant avec Vespasien fut enfouie sous Commode (5).

(1) Cinq cents *aurei* trouvés en 1862. (*Congrès archéol. de France*, XLII^e session, en 1875, p. 152.)

(2) MIRÆUS, *Chronicon belgicum*, p. 457; GALESLOOT, dans la *Rev. d'hist. et d'archéol.*, t. I, 1859, p. 265, etc.

(3) Arr. de Baugé (Maine-et-Loire); vase renfermant quatre cent cinquante-huit *aurei* de Trajan à Commode, en 1847. (MARCHÉGAY, dans le *Bull. de la Soc. industr. d'Angers*, XVIII, 1847, p. 85 ; *Rev. numismatique*, 1847, p. 312.)

(4) Près de Breteuil (Oise) (?); trésor évalué à 40,000 ou 50,000 fr., quelques années avant 1817. (GRIVAUD DE LA VINCELLE, *Recueil*, t. II, pp. 145 et 192.)

(5) Arr. de Rouen, trouvés en 1821. (*Bull. de la Soc. d'émulation de Rouen*, 1822, *Notice sur les antiquités trouvées à Cailly*, par LÉVY, p. 6 et pl. I: l'abbé COCHET, *Répert. archéol. de la Seine-Inf.*, col. 280.) Ce trésor a été donné au Musée de Rouen (*Bull. de la Commission des Antiqu. de la Seine-Inférieure*, 1874, t. III, p. 34).

Les trésors de Mérouville (1), de Reims (2), d'Auberchicourt (3), et de Tronchoy (4), malgré leur importance au point de vue du nombre des pièces, ne peuvent nous fournir de données précises, parce que la composition en est mal connue.

Je ne ferai que signaler les trésors de Cherbourg (5), de Contres (6), de Lentilly (7) et de Zirkowitz (8) qui ne mettent en lumière aucun fait particulier.

Passons à l'examen des trésors enfouis au III^e siècle.

D'une part, nous remarquerons des cachettes

(1) *Rev. numism.*, 1860, p. 163.

(2) En 1827, trois cents *aurei* dans le cimetière du Nord; en 1831, nombreux *aurei* des premiers empereurs dans le jardin Lelarge, (DUQUÉNELLE, dans le *Congrès archéol. de France*, XXII^e session en 1855, p. 97.)

(3) Dépt du Nord, en 1561. (JOACHIM OUDAAAN, *Roomsche Mogentheyd*. Gouda, 1706, p. 37; *Statistique du dépt. du Nord*, 1867, p. 611, etc.)

(4) Cant. d'Hornoy (Somme); trésor évalué 150,000 francs, en 1800. (*Bull. de la Soc. des antiquaires de Picardie*, 1868-1870, t. X, p. 166.) C'est peut-être le même trésor que celui signalé plus haut à Ornoy, près de Breteuil, d'après Grivaud de la Vincelle.

(5) *Aurei* d'Auguste et de Tibère. (*Rev. numism.*, 1857, p. 82, etc.)

(6) Contres en Vairais (Sarthe), en 1778, vase avec deux cents *aurei* de Marc-Antoine, Auguste, Tibère, Caligula, Claude et Antonia. (J.-R. PESCHE, *Dictionnaire topogr., histor. et statist. de la Sarthe*, 1829-1842, t. II, p. 94.)

(7) A 18 kilom. de Lyon, en 1866, deux cent dix *aurei* depuis Tibère jusqu'à Néron. (*Mém. de l'Acad. de Lyon*, sect. des lettres, 1866-1868, t. XIII, p. 336.)

(8) En Styrie, depuis Tibère jusqu'aux Flaviens. (*H. M. R.*, t. III, p. 24, note 1.)

renfermant quelques pièces en or et un nombre plus grand de monnaies en argent ou en billon.

Ainsi au Pré-Haut, près de Sceaux (arrond. de Montargis, Loiret), on trouve un vase contenant neuf *aurei* depuis Vespasien jusqu'à Caracalla, et mille onze deniers depuis Néron jusqu'à Caracalla (1). A la Ferté-Bernard, vers 1849, on recueillit des deniers et des *aurei* d'Albin, de Septime Sévère, de Julia Domna et de Caracalla (2). Le trésor du Sault-du-Rhône contenait des bijoux, huit pièces en or de Vitellius à Gallien et trois cent quatre-vingt-deux deniers de Galba à Postume (3).

Au Veillon (Vendée), parmi vingt-cinq à trente mille deniers de Claude I^{er} à Postume, il y avait des bijoux et huit ou dix *aurei* depuis Hadrien jusqu'à Alexandre Sévère (4). Dans le même département, à Clairmont, un vase contenait six *aurei* de Trébonien Galle, Valérien, Gallien et

(1) *Rev. numism.*, 1852, p. 313; *Bull. de la Soc. archéologique de l'Orléanais*, 1848-1853, t. I, p. 206, et 1889, p. 402; *Mém. de la même Société*, 1853, t. II, p. 482.

(2) E. HUCHER, dans le *Bull. de la Soc. d'agricult. de la Sarthe*, 1873-1874, t. XXII, p. 759.

(3) Lieu dit aussi Sault-Villebois (Ain), en 1862. (*Rev. archéol.*, 1862, t. I, p. 415; J. CHARVET, *Notice sur des monnaies et bijoux antiques*. Paris, 1863, etc.)

(4) *Rev. numism.*, 1856, p. 295, et 1857, p. 65; B. FILLON, dans l'*Annuaire de la Soc. d'émul. de la Vendée*, t. III, 1856, p. 189 à 251, et dans *Poitou et Vendée*, art. *Le Veillon*, etc.

Postume, avec deux cent dix-sept deniers depuis Alexandre Sévère jusqu'à Postume (1).

Mais, d'autre part, au III^e siècle, on fit aussi des cachettes renfermant seulement des monnaies et des objets en or.

A Souvigné (Sarthe), une trouvaille fournit des pièces dont la série s'arrête à Septime-Sévère (2). En 1832, on trouva près de Saint Barthélemy (commune de Labretonie, Lot-et-Garonne), des bijoux, des pierreries, et des *aurei* d'Alexandre Sévère, de Gordien III, de Philippe et de Claude II. (3). A Beerlaere, entre Gand et Termonde, en 1776, on recueillit plusieurs pièces en or de Postume (4). Rappelons le trésor de Rennes, déjà cité, et signalons les trésors de La Condamine, près de Monaco (5), et de Planche (commune de Neuville-sur-Ain) (6),

(1) *Mémoire sur l'ancienne configuration du littoral bas-poitevin et sur ses habitants, adressé, en 1755, au P. Arcère, par Charles-Louis Joussemet, curé de l'Île-d'Ieu*. Niort, 1876, p. 9. (Publié par B. Fillon.)

(2) Les pièces des Antonins étaient en majorité. (E. HUCHER, dans la *Revue histor. du Maine*, 1880, t. VII, p. 234.)

(3) *Congrès scientifique de France*, 28^{me} session, en 1861, t. II, p. 272.

(4) GHESQUIÈRE, dans les *Mém. de l' (anc.) Acad. de Bruxelles*, t. IV, p. 359.

(5) En 1879, bijoux, médaillon en or de Gallien et huit *aurei* de Plotine, Antonin le Pieux, Alexandre Sévère, Gallien et Florian. (R. MOWAT, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, t. XL, p. 160, etc.)

(6) En 1889, bijoux et neuf *aurei* de Lélien, de Victorin, Tetricus père et fils, Aurélien, Dioclétien et Maximien Hercule. (E. PONCET, dans la *Rev. numism.*, 1889, p. 514.)

ainsi que la petite cachette de Samoëns (1).

Les grands trésors de Vertus, de Paris et d'Ornoy, enfouis sous Géta, sous Caracalla et sous Alexandre Sévère, paraissent démontrer que la circulation de l'or fut assez considérable, au moins pendant le premier tiers du III^e siècle.

Des cachettes de Beerlaere et de Samoëns, je serais porté à déduire que l'or était encore assez répandu, pendant la seconde moitié du même siècle, car sur un petit nombre de pièces, il y en a plusieurs de l'empereur sous lequel les monnaies furent enfouies.

Les quatrième et cinquième siècles sont assez bien représentés dans le relevé des trouvailles.

On connaît en effet le trésor d'Helleville, près de Cherbourg, qui renfermait huit *aurei* et six médaillons de la dynastie constantinienne (2), le trésor de Velp, près d'Arnhem (Gueldre), qui contenait des bijoux, des médaillons et des *aurei* depuis les fils de Constantin jusqu'au V^e siècle (3); le trésor de Trèves, composé de pièces en or et en argent de l'époque de Constantin (4), et celui de

(1) Haute-Savoie; douze *aurei* depuis Galba jusqu'à Aurélien, qui est représenté par cinq pièces. (SORET, *Mém. de la Soc. d'histoire de Genève*, t. I, p. 235; *H. M. R.*, t. III, p. 112.)

(2) En 1780. (*Rev. numism.*, 1858, p. 279.)

(3) Vers 1715. (*Rev. numism.*, 1883, p. 81.)

(4) En 1635. (CUFFLET, *Anastasis Childerici regis*, p. 285.)

Lengerich (Hanovre), qui offrait aussi un mélange de monnaies en or et en argent (1).

Citons encore les trouvailles de Saint-Denis-Westrem (près de Gand) (2), de la gorge de Nant (près de Cognin, Isère) (3), de Taloire (cant. de Castellane, H^{es}-Alpes) (4), du Poitou (5), de Furfooz (près de Namur) (6), de Pourville (arr. de Dieppe) (7), de Chinon (Indre-et-Loire) (8), et, enfin, de Gourdon (Saône-et-Loire) (9).

(1) MOMMSEN-BLACAS-DE WITTE, *H. M. R.*, t. III, p. 131. -- *Voy.* aussi, p. 129, note 2 : trésor de Klein-Tromp, près de Braunsberg, en 1822, quatre vingt-dix-sept *aurei* de Gordien III et de Valentinien I^{er} jusqu'à Valentinien III.

(2) En 1787, vingt pièces de Constantin à Honorius. (J. DE BAST, *Recueil d'antiqu.*, 1808, p. 109.)

(3) Pièces de Valentinien à Honorius. (*Rev. belge de numism.*, 1882, p. 537.)

(4) En 1787, trente-quatre monnaies en or d'Arcadius et d'Honorius et des bijoux. (Dossier manuscrit du Cabinet de France.)

(5) Dans une localité indéterminée, en 1865, vingt-huit sous et deux médaillons, de Valentinien I^{er} à Arcadius. (CH. ROBERT, dans la *Revue numism.*, 1866, p. 111.)

(6) Huit pièces de Constantin III, Jean et Valentinien III. (*Annales de la Soc. archéol. de Namur*, t. III, p. 235, et t. V, p. 36.)

(7) A deux reprises, en 1844 et 1861, une centaine de pièces en or, des empereurs des IV^e et V^e siècles. (*Rev. numism.*, 1862, p. 171; l'abbé COCHET, *Répert. archéol. Seine-Inf.*, col. 71.)

(8) Quatre-vingt-un sous d'or de Zénon, d'Anastase et de Justin. (CH. ROBERT, dans l'*Annuaire de la Soc. de num.*, 1882, t. VI, p. 164.)

(9) Cent quatre pièces d'or, sous et quinaires d'Anastase, de Justin, de Léon et de Zénon, enfouies vers 527, avec un vase et un plateau en or. (*Voy.* CL. ROSSIGNOL, dans les *Mémoires de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, 1844-1846, p. 289.)

Avant de présenter les autres remarques que nous suggèrent l'examen des trouvailles, voyons quel était le poids normal des monnaies en or sous l'Empire. Celles d'Auguste varient de 7gr.80 à 7 gr. 95, et ce dernier poids paraît avoir été le poids légal jusqu'au règne d'Antonin le Pieux. Cependant, Pline (1) dit que les premiers empereurs diminuèrent peu à peu le poids de l'*aureus* et que Néron le réduisit à $1/45^e$ de la livre (= 7 gr. 28). Effectivement, vers l'an 60, le poids des pièces d'or descend jusqu'à 7 gr. 3. Sous Domitien, il y a une augmentation, car les *aurei* dépassent de 0 gr. 2 à 0 gr. 3 le poids de 45 à la livre. Ce poids diminue sous Trajan, reste stationnaire sous Hadrien, est relevé légèrement sous Antonin, mais depuis Marc Aurèle, il ne dépasse plus 7 gr. 3 (2).

« Le monnayage reste dans cet état jusqu'à Caracalla, qui fit le premier subir à l'*aureus* une réduction légale (3). Les pièces d'or du Bosphore, frappées sur le modèle romain, qui pesaient

(1) *Hist. nat.*, XXXIII, 3, 47.

(2) Les quatorze lignes qui précèdent sont le résumé des pages 22 à 25 du tome III de l'*Hist. de la monnaie romaine*.

(3) Vers 215, le poids de l'*aureus* semble avoir été réduit à $1/50^e$ de livre (= 6gr.55). Macrin paraît avoir repris l'ancien poids variant de 7gr.3 à 7gr.4. Cf. *H. M. R.*, t. III, p. 61. — Cette pièce réduite porte le nom d'*aureus antoninianus* dans plusieurs rescrits de Valérien. (Vopiscus, *Aurélien*, IX, XII; *Probus*, IV.)

7 gr. 98 sous Auguste, étaient encore de 7 gr. 8 à la fin du second siècle.

On peut en conclure que réellement cette diminution, quelque considérable qu'elle paraisse, ne provient que d'un abus toujours croissant et non d'une réduction officielle du poids légal (1). »

Après la réforme de Caracalla, qui réduisit l'*aureus*, on eut la réforme de Dioclétien (1/60^e de livre = 5 gr. 46), puis l'édit régulateur de Constantin, en 312, qui fixa le poids de l'*aureus* à 1/72^e (= 4 gr. 55).

Des notions que je viens d'exposer on peut, je crois, tirer des éclaircissements concernant la circulation des pièces en or.

Nous venons de voir que, sous Néron et sous Trajan, le poids de l'*aureus* avait été affaibli, plutôt par un abus toujours croissant que par suite d'une réduction officielle du poids légal. Il y a lieu de se demander si cet affaiblissement n'avait pas été autorisé pour prolonger la durée de circulation des pièces en or frappées sous les premiers empereurs, pièces que le frai commençait à atteindre d'une manière appréciable. On a vu que, dans le trésor de Bosco-Reale, les *aurei* très nombreux d'Auguste et de Tibère étaient usés.

Outre que la refonte générale des anciennes monnaies eût été une opération difficile, longue et coûteuse, à une époque où les procédés de la

(1) *H. M. R.*, t. III, pp. 24 et 25.

frappe étaient simplement manuels, nous sommes autorisés à supposer que le respect de l'effigie impériale (1) fut souvent un obstacle à la refonte des monnaies.

Ce respect de l'effigie n'est pas illusoire. Les *aurei* de Domitien étant, comme on l'a vu plus haut, un peu plus lourds que ceux de Néron, on pourrait croire que les changeurs de l'antiquité les retiraient de la circulation pour les fondre. Mais les *aurei* de Domitien sont communs dans les trouvailles et isolément (2).

M'appuyant sur la composition des trouvailles importantes de Langres, de Nylen, de Paris et de Bosco-Reale, je constate que la circulation monétaire a retenu des pièces anciennes. Comme ces *aurei* étaient fréquemment amoindris par le frottement, il était inutile de leur donner un cours plus élevé que celui des émissions postérieures (3).

Les trouvailles n'autorisent pas à dire, avec M. Mommsen, que les pièces en or d'Auguste

(1) Au sujet de ce respect, voy. FR. LENORMANT, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, p. 389; cf. E. BEURLIER, *Le culte impérial*, 1891, p. 53. — Cf. aussi les formules rapportées par Cassiodore : *Tamen omnino monetæ debet integritas quæri, ubi et vultus Noster imprimitur, et generalis utilitas invenitur; etc.* (*Variarum*, lib. VII, 32; édit. Migne, t. I (69 de la coll.), col. 725.)

(2) Ce fait vient contredire la phrase où M. Mommsen dit que les enfouissements du second siècle ne contiennent que des pièces de poids faible.

(3) Cf. la phrase (*H. M. R.*, t. III, p. 49), que j'ai citée textuellement au commencement du présent article.

étaient rares sous Tibère. Cette hypothèse repose peut-être sur le trésor de Cherbourg (1) qui renfermait quelques *aurei* d'Auguste et en majeure partie des pièces de Tibère. Mais ce trésor ne peut renseigner sur la circulation monétaire d'une époque, pas plus que la cachette découverte sur le mont Aventin, à Rome, et qui contenait seulement des *aurei* de L. Verus, à fleur de coin (2); pas plus que le petit trésor recueilli à Limoges (3).

A mon avis, on ne doit pas accepter l'opinion de M. Mommsen et attribuer une grande importance au fait que certains trésors étaient formés de pièces d'or et d'argent mêlées. Ainsi, les trésors de Trèves et de Lengerich (4) ont été enfouis dans la première moitié du IV^e siècle, époque où la monnaie d'or fut frappée en abondance. D'autre part, le mélange des pièces en or et en argent a été constaté pareillement dans des cachettes faites à des époques marquées aussi par l'enfouissement de trésors de monnaies en or (5).

(1) *Rev. numism.*, 1857, p. 82, etc.

(2) *Rivista ital. di num.*, 1893, t. VI, p. 261; *Rev. num.*, 1894, p. 130.

(3) Dans la rue du Saint-Esprit, dix-sept *aurei* d'Auguste. (*Bull. de la Soc. archéol. et histor. du Limousin*, t. III, 1848, p. 173.)

(4) Je laisse de côté le « tombeau de Childéric », à cause du caractère spécial de la découverte. On sait que cette sépulture passe pour avoir renfermé des monnaies en argent et une centaine de pièces en or de Léon, Zénon, Marcien, Basilisque, Valentinien III, etc. Voy. l'abbé COCHET, *Le tombeau de Childéric*, 1859, p. 410.

(5) 1^o Ainsi à Dombresson (cant. de Neuchâtel, Suisse), un *aureus* de Tibère était au milieu de quatre cent vingt deniers, la plupart de

On peut admettre que l'or était plus rare à la fin du III^e siècle que pendant les premiers temps de l'empire. Mais il ne faudrait pas exagérer cette raréfaction ; car la frappe de l'or ne fut jamais interrompue, et les pièces d'or circulaient certainement puisqu'on les trouve mêlées aux monnaies d'argent et de billon (1).

la République, jusqu'à Néron. (*H. M. R.*, t. III, p. 50.) — 2^o Près de la ferme Ruetz, entre le Châtelet et la Haute-Borne (Haute-Marne), on a trouvé un vase renfermant un *aureus* de Néron et soixante-dix-neuf deniers, dont cinquante de la République et les autres des empereurs du 1^{er} siècle. (*Rev. archéol.*, 1853, t. IX, p. 780.) — 3^o A Mont (arr. de Briey, Moselle), on a trouvé un vase contenant une pièce en or, trois cent deux en argent et dix-neuf en bronze, depuis Auguste jusqu'à Marc-Aurèle. (*Bull. de la Soc. d'archéol. de la Moselle*, 1868, t. XI, pp. 99 et 135.) — 4^o Dans la forêt de Mormal (Nord), en 1804, on recueillit une pièce en or de Vespasien au milieu de plusieurs centaines de monnaies en argent et en bronze de Vespasien à Commode. (J. DE BAST, *Second supplément au Recueil d'antiqu.*, 1813, p. 30.) — 5^o A Holler (grand-duché de Luxembourg), en 1871, cachette renfermant une pièce en or de Marc-Antoine et trois cent soixante-dix-huit deniers de Marc Antoine et de Vespasien jusqu'à Commode. (*Westdeutsche Zeitschrift für Gesch. und Kunst*, t. VII, p. 159.) — 6^o A Baden, en 1824, on trouva un *aureus* de Galba au milieu de 561 monnaies en argent depuis Marc-Antoine jusqu'à Élagabale (*Westdeutsche Zeitschrift.*., t. VII, p. 163). — 7^o A Dormagen (cercle de Neuss, Province rhénane), en 1840, vase contenant 4 pièces en or et plus de 800 pièces en argent, la plupart de Vespasien, Domitien, Trajan, Hadrien et Antonin (*Westdeutsche Zeitschrift...*, t. VII, p. 150).

(1) Il est probable que l'or eût complètement disparu de la circulation s'il fût devenu très rare. C'est un fait économique qu'on peut constater, à notre époque, chez les peuples dont la situation financière est précaire.

Nous savons d'ailleurs que les soldats étaient souvent payés en or (1).

Voici un fait qui prouve que l'or était encore assez commun en 268.

Lorsque Gallien eut été assassiné, Marcianus, commandant les troupes de Mœsie, dut, pour éviter une révolte des légions, promettre vingt pièces d'or par soldat (2), largesse que le trésor de Gallien permettait (3). Nous ne connaissons pas le nombre des soldats que Gallien avait rassemblés sous Milan, pour y assiéger Aureolus qui s'était révolté avec les légions d'Illyrie. Mais la défaite d'Aureolus, avant le siège, autorise à croire que Gallien avait déjà une armée assez nombreuse. De plus, au moment de sa mort, les légions de Mœsie et de Thrace l'avaient rejoint sous Milan. Même en admettant que les légions rassemblées dans le camp fussent fortes seulement de six mille hommes, on voit que le trésor d'armée de Gallien

(1) SUÉTONE, *Domitien*, 7. — Cf. le marbre de Thorigny (ou Vieux) : *Salarium militiæ in auro*; et : *militiæ salarium, id est sestertium XXV millibus nummum in auro*. (On peut placer ce texte vers 227-229 ap. J.-C. Voy. ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE, *Le marbre de Vieux*. Caen, 1890, p. 23.)

(2) Si la pièce d'or n'eût pas été admise comme unité, les légionnaires eussent certainement réclamé une fixation différente.

(3) *Promissis itaque per Marcianum aureis vicenis et acceptis (nam præsto erat thesaurorum copia)*. TREBELLIVS POLLION, *Gallien*, 15. — Plus tard, Julien l'Apostat promet à ses soldats cinq pièces d'or et une livre d'argent. (AMMIEN-MARCELLIN, liv. XX, 4.)

devait contenir au moins plusieurs centaines de mille pièces d'or.

Les monnaies d'or, étant distribuées aux soldats, revenaient nécessairement dans la circulation. C'est pourquoi il faut, croyons-nous, renoncer à parler de la démonétisation de la monnaie d'or.

Du reste, on sait que sous Élagabale et Alexandre Sévère les paiements aux caisses de l'État se faisaient en or (1). Ceci prouve que l'or restait le métal-étalon, bien que Caracalla se fût livré à des pratiques fâcheuses. Car, si nous en croyons l'abréviateur de Dion Cassius, cet empereur donnait la monnaie en or aux Germains, tandis que les Romains étaient réduits à accepter de l'or altéré (2).

En tout cas, Aurélien, dont le rôle de réformateur fut important, considéra l'or comme le métal principal (3).

On peut trouver trop absolue l'hypothèse de M. Mommsen, relative à l'emploi des balances. Rien ne prouve que le système des pesées ait été en usage pour la monnaie d'or, aux III^e et

(1) LAMPRIDE, *Sev. Alex.*, XXXIX.

(2) ἄληθεις γὰρ τοὺς χρυσοὺς αὐτοῖς ἰδιωρίτω. Τοῖς δὲ δὴ Ῥωμαίοις κίβδηλον καὶ τὸ ἀργήριον καὶ τὸ χρυσίον περιέχων· τὸ μὲν γὰρ ἐκ μόλιβδου καταργηρόμενον, τὸ δὲ ἐκ χαλκοῦ καταχρυσούμενον ἰσχυρίζεται. XIPHILIN, *Épitome* de l'Histoire de Dion Cassius, LXXVII, 14.

(3) VOPISCUS, *Aurélien*, XLVI ; *Tacite*, IX et XI.

iv^e siècles, plus que pendant les deux premiers (1).

Le fait que, sous les empereurs de la seconde moitié du III^e siècle, on frappa des monnaies divisionnaires en or, qui n'existaient pas antérieurement (2), laisse croire que la pièce d'or pouvait être acceptée sans pesée préalable. Ces pièces divisionnaires ne furent pas créées seulement pour faciliter la perception des impôts en or.

On remarquera que les sous d'or de Constantin étaient dans un rapport exact avec ceux de Dioclétien, puisque 60 *àurei* de ce dernier empereur valaient 72 pièces de Constantin. Par conséquent, il n'était pas nécessaire de démonétiser immédiatement les espèces émises sous la tétrarchie. Il suffisait de les recevoir dans la proportion de 5 pour 6.

M. Mommsen nous paraît avoir donné une interprétation abusive à certains textes, quand il a écrit la phrase suivante :

« Nous savons positivement que sous le règne » de Constantin tous les paiements en monnaie

(1) Du reste, les systèmes de la circulation libre et de la circulation subordonnée à la pesée peuvent exister concurremment. Aujourd'hui, dans les banques, on ne compte pas toujours la monnaie d'or; le plus souvent, on la pèse. La pesée est le meilleur criterium de la bonté des espèces.

(2) Voy. A. BLANCHET, *Les monnaies en or de Trébonien Galle et de Volusien*, dans la *Rev. belge de numism.*, 1897, p. 1. — LAMPRIDE, *Sev. Alex.*, XXXIX) cite des *semisses* et des *tremisses* en or d'Alexandre Sévère; mais on ne les connaît pas en nature.

- » d'or se faisaient au poids, et, d'autre part, qu'on
- » acceptait en paiement et au poids les lingots
- » régulièrement contrôlés (1). »

Voici le texte sur lequel est basée l'appréciation de M. Mommsen :

Si quis solidos appendere voluerit auri cocti, septem solidos quaternorum scripulorum nostris vultibus figuratos appendat pro singulis unciis, [quatuordecim vero pro duabus, etc.] Eadem ratione servanda, et si materiam quis inferat, ut solidos dedisse videatur (2).

Ce texte soulève une difficulté que d'anciens commentateurs ont écartée en proposant une correction admise par M. Mommsen (3).

Comme il fallait *six* sous d'or pesant quatre scrupules pour faire une once, le mot *septem* a paru provenir d'une faute de copiste, supposition

(1) *H. M. R.*, t. III, p. 156, et *Zeitsch. f. Numism.*, 1888, t. XVI, p. 356. Ces conclusions ont été admises sans discussion. Voy. J. MARQUARDT, *De l'organisation financière chez les Romains*, trad. A. Vigié, 1888, p. 35, note 5. Les inscriptions du IV^e siècle, où il est fait mention d'amendes en or au poids, ne me paraissent pas des preuves suffisantes. — Cf. les barres en or portant les estampilles de la Monnaie de Sirmium. (Voy. la bibliographie, *Rev. numism.*, 1893, p. 285). Mais il est probable que ces barres n'avaient pas plus cours que les lingots conservés aujourd'hui dans les coffres de la Banque de France. A Rome, sous la République, le trésor contenait des lingots d'or et d'argent ; mais ces lingots n'étaient pas versés dans la circulation.

(2) Décret de Constantin de l'année 325. (*Cod. Theod.* liv. XII, t. VII, 1 ; cf. liv. XII, t. VI, 2.)

(3) *H. M. R.*, t. III, p. 156, note 1 ; après *septem*, il y a : (corrigez *sex*).

qui est le grand refuge des commentateurs embarrassés.

Mais, si nous soumettons le texte à une critique moins superficielle, nous pourrions nous étonner d'abord qu'il fallût une loi spéciale pour établir un fait connu de tous les sujets de l'empire, c'est-à-dire que six sous de quatre scrupules formaient l'équivalent d'une once.

De plus, il faut remarquer que le texte porte aussi qu'il faudra donner quatorze sous pour deux onces (1).

Peut-on trouver une explication autre que celle résultant d'une faute de copiste ?

Pour ma part, je le crois. On n'a pas assez remarqué que le texte de la loi parle d'un or particulier, *auri cocti* (2). Il n'est pas vraisemblable que le législateur ait donné cette épithète aux sous d'or qui étaient dans la circulation (3). Nous pouvons supposer qu'il s'agit de pièces ayant subi accidentellement les atteintes du feu.

(1) Les mots placés entre crochets, dans le texte cité plus haut, ont été laissés de côté par l'auteur et les éditeurs de *l'Histoire de la Monnaie romaine*.

(2) Cf. PLINE, *H. N.*, XXXIII, 19, 2 : coquere aurum cum plumbo.

(3) On connaît l'expression *obryzum* (or pur) que l'on trouve abrégée sur les monnaies dès IV^e et V^e siècles. Cf. *H. M. R.*, t. III, pp. 25 et 67, etc.

Du Cange assimile l'*aurum coctum* à l'or pur, *obryzum* (*Gloss.*, col. 503). Mais un passage de l'Edit de Pîtres (article XXIV) applique la même épithète, *coctum*, à deux espèces d'or dont le prix est différent. Du reste, je n'ai trouvé aucun texte du IV^e siècle permettant d'assimiler en toute certitude l'*aurum coctum* à l'*obryzum*.

C'est un cas qui devait se produire fréquemment. Il est évident que des sous d'or, déformés et diminués par le feu, ne pouvaient rentrer dans la circulation ; mais l'administration impériale les recevait, en percevant un droit de change destiné à compenser la diminution de métal et les frais de fabrication.

Notre explication a l'avantage de conserver le texte dans son intégrité et d'en faire comprendre les termes.

On voit en même temps que le texte paraît viser un cas particulier qui est loin des conclusions générales établies par M. Mommsen. Du reste, le décret, pris même dans le sens le plus large, reste encore subordonné à la valeur de l'expression *Si quis... voluerit*.

Quant au mot *materia*, il ne signifie pas nécessairement « lingot d'or estampillé » ; mais il peut s'appliquer à des bijoux et à des objets divers.

On peut trouver un argument contredisant l'hypothèse de M. Mommsen, dans ce que cet auteur a écrit lui-même un peu plus loin :

« Le gouvernement avait fabriqué et déposé
 » dans les principales villes des étalons particu-
 » liers, pour faciliter le contrôle du poids des
 » pièces d'or (*exagia solidi*), et des employés spé-
 » ciaux devaient procéder à ce contrôle sur la
 » demande des particuliers (1). »

(1) Décret de Julien de l'an 363. (*Cod. Theod.*, liv. XII, t. VII, 2.)

Les derniers mots de cette phrase démontrent que, selon la pensée même de M. Mommsen, le contrôle était facultatif, et, par conséquent, il faut en déduire que les monnaies en or circulaient librement.

Que si l'on s'est servi souvent de la pesée comme moyen de contrôle, il ne semble pas que les Romains des III^e et IV^e siècles l'aient employée dans un but différent de celui des négociants de toutes les époques (1).

Rien n'est plus naturel que cette ordonnance édictée par Majorien, en 458, et défendant de refuser le sou d'or (2) ayant le poids légal, excepté le sou *gallicus* (3) dont l'or est considéré comme inférieur.

L'or resta toujours le métal-étalon, même dans

(1) Cf. l'emploi des *deneraux* au moyen âge. Voy. sur cette question le travail de M. A. de Witte, dans la *Rev. belge de numism.*, 1898, p. 432, et 1899, p. 78.

(2) « Præterea nullus solidum integri ponderis, ...recuset exactor, excepto eo gallico cujus aurum minore æstimatione taxatur. » (*Novell.*, liv. IV, t. I. — Voy. *H. M. R.*, t. III, p. 67.) — Plus tard, les lois défendent de refuser aucune espèce de sou d'or, pourvu que la pièce ait le poids légal. (*Cod. Just.*, XI, 10, 1 et 3; *Cod. Theod.*, liv. IX, t. XXII, 1. — Voy. *H. M. R.*, t. III, p. 66.)

(3) On a proposé plusieurs explications de ce terme. Voy. M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes* (cat. Bibl. nat.), 1892, introd., p. xv. — Cf. P.-C. ROBERT, *Numism. de la prov. de Languedoc*, II, 1879, p. 13. (Cet auteur, citant une lettre de saint Grégoire-le-Grand où il est question du *solidus gallicus*, pense qu'il s'agit des monnaies d'Alaric II, roi des Wisigoths (484-507). Mais on a vu que l'édit de Majorien est de 458.)

l'empire d'Occident, pendant le v^e siècle si troublé par les invasions (1).

Je ne puis étudier ici la circulation des monnaies en or dans l'empire d'Orient, car ce serait sortir du cadre que je me suis tracé. Rappelons seulement quelques textes qui démontrent l'importance de la monnaie en or dans l'empire byzantin (2).

Je me suis abstenu, dans les pages qui précèdent, de parler du rapport de l'or à l'argent, car les recherches auxquelles j'ai pu me livrer n'apportent aucun résultat nouveau.

Le but du présent travail était de démontrer que la circulation de la monnaie d'or n'a jamais

(1) En 405, les prisonniers de Radagaise furent vendus une pièce d'or chacun. (Voy. E. DE MURALT, *Essai de chronographie byzantine*, 1855, p. 12.) — En 409, on rachète un captif pour 30.000 pièces d'or. (ZOSIME, V, 45.) — En 409, à Rome, beaucoup de familles avaient des revenus de plus de 4.000 pièces d'or. (OLYMPIODORE, *Frag. hist. gr.*, éd. de Bonn, 469, 12.) — Sous Théodose II, Probus, fils d'Olympius, dépense, 1.200 pièces d'or pour sa préture, à Rome.

Au iv^e siècle, on chercha à développer l'exploitation des mines d'or. (Voy. J. MAURICE, dans le *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1898, p. 151.)

(2) PROCOPE, *De bello gothico*, III, 33. — Cosmas, voyageur contemporain de Justinien, dit que la pièce d'or romaine sert au commerce de tous les peuples. (MOMMSEN-BLACAS-DE WITTE, *H. M. R.*, t. III, p. 129.) — Au vii^e siècle, Justinien II Rhinotmète déclara la guerre aux Arabes, parce qu'ils avaient supprimé le type impérial sur leur monnaie d'or : ἐν χρυσῷ νομίματι χαρμυτῶρα ἑτέρον ἐνετυπώσθαι ἢ τὸν τοῦ βασιλέως Ῥωμαίων. (ZONARAS, XIV, 22.) Cf. *Rev. belge de numism.*, 1891, p. 303.

subi d'interruption, sous les empereurs romains (1) et que les lois protégeaient cette circulation, sans y apporter les restrictions que certains auteurs ont supposées.

ADRIEN BLANCHET.

(1) Jusqu'à la fin de l'empire d'Occident.
